

AVIS A AFFICHER

Par arrêté préfectoral n° 2023-DCPPAT/BE-224 en date du 24 novembre 2023 est actée la régularisation de l'avis de l'Autorité Environnementale relatif à la demande présentée par la SASU ENGIE GREEN DOUSSAY pour l'installation et l'exploitation à Doussay d'un parc éolien, composé de 6 éoliennes et 1 poste de livraison, activité soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement conformément à l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux en date du 22 mars 2022.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de l'arrêté susvisé :

- soit en mairie de Doussay,

- soit à la Préfecture de la Vienne, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial- Bureau de l'Environnement,

**- soit sur le site internet de la préfecture :
<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Eoliennes/Parc-eolien-SASU-Engie-Green-Doussay>**